

# COMMUNICATION ARBITRALE

Mesdames, Messieurs les archers,

Nous sommes à quelques jours la 1<sup>er</sup> manche 3D de la saison 2019 et ceci implique cette petite note sur les 3 points suivants :

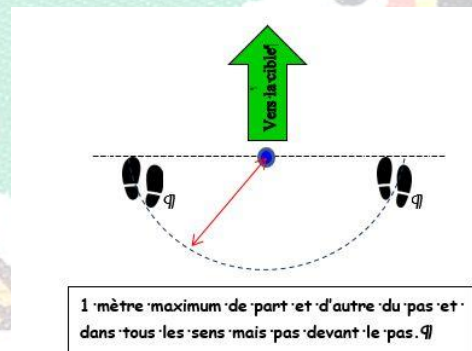
➤ LA PROTECTION DE LA MAIN DE CORDE (Art.A.3.3.2)

Pour les archers tirant en catégorie instinctivebow ou longbow voici ce que dit le règlement :

**« Pour les archers tirant avec les doigts en dessous de la flèche, la protection des doigts en dessous doit présenter une surface lisse ou des doigtiers reliés entre eux sans possibilité de tirer les doigts écartés. »**

➤ LA POSITION DE L'ARCHER SUR UN PARCOURS 24 CIBLES (Art.C.6.2)

**« L'archer doit se placer à gauche ou à droite du pas de tir à une distance maximum de un (1) mètre dans tous les sens de ce pas mais ne doit pas le devancer. Le tir peut s'effectuer debout, à genoux, accroupi, assis... Pour les animaux de groupe 4 (Petits animaux) les archers, lors de leur tir, doivent permuter de côté sauf si ces animaux sont identiques. »**



➤ L'ORDRE DE TIR SUR UN PARCOURS 24 CIBLES (Art. C.7.2)

**« Dans un peloton les archers qui tirent du même pas de tir (Rouge, bleu, blanc ou vert) seront placés en binôme (A+B – C+D – E+F)**

**L'ordre de tir des binômes sera A+B, C+D, E+F à la cible suivante E+F, A+B, C+D etc...**

**Dans le binôme les archers A, C et E tireront à gauche et les archers B, D et F tireront à droite du pas de tir. »**

Merci à toutes et tous d'être vigilant(e)s sur ces 3 points tout autant que sur l'ensemble du règlement.

Nous vous souhaitons une excellente saison de tirs !